

Allocution de Nicolas Hommel à l'occasion de la remise des médailles commémoratives pour 20 ans de service européen (Bruxelles, 19 novembre 1976)

Légende: Allocution de Nicolas Hommel, secrétaire général du Conseil des Communautés européennes de 1973 à 1980, à l'occasion de la deuxième remise de médailles commémoratives pour vingt ans de service européen, le 19 novembre 1976 à Bruxelles. Dans son discours, Nicolas Hommel retrace l'évolution du rôle et des activités du secrétariat général et aborde la question des revendications du personnel concernant les conditions de travail.

Source: Allocutions, messages de fin d'année de Monsieur Nicolas Hommel, Secrétaire Général du Conseil des Communautés Européennes, 1973-1980. [s.l.]: [s.d.].

Copyright: (c) Union européenne, 1995-2012

URL:

http://www.cvce.eu/obj/allocution_de_nicolas_hommel_a_l_occasion_de_la_remise_des_medailles_commemoratives_pour_20_ans_de_service_europeen_bruelles_19_novembre_1976-fr-d9249d92-87e8-4ce1-99c6-5093a6858ebc.html

Date de dernière mise à jour: 06/09/2012

Allocution de Nicolas Hommel (Bruxelles, 19 novembre 1976)

REMISE DES MEDAILLES COMMEMORATIVES POUR 20 ANS DE SERVICE EUROPEEN

Bruxelles, le 19 novembre 1976

C'est la deuxième fois qu'il sera procédé au sein du Secrétariat général à la remise de médailles commémoratives pour vingt ans de service européen. Par rapport à la précédente remise, j'ai voulu - dans l'esprit de faire toujours mieux - donner à cette cérémonie une plus grande solennité. Ce n'est pas pour imiter les autres institutions européennes - le Secrétariat général du Conseil étant suffisamment sui generis pour pouvoir s'arroger un comportement propre - mais, pour honorer très particulièrement ceux qui ont été à la tâche depuis pratiquement la naissance de notre Secrétariat général. J'avais espéré, pour ajouter à cette solennité, pouvoir associer à cette cérémonie le président du Conseil, mais le déroulement des sessions du Conseil étant trop incertain, il n'aurait pas été possible de mettre sur pied une cérémonie avec un horaire prévisible. Par contre, il m'a été possible de réunir autour de vous quelques anciens qui nous ont quittés ainsi que vos collègues et collaborateurs immédiats. Je voudrais en particulier remercier votre ancien Secrétaire général, M. Calmes, de sa présence, lui qui mériterait mieux que moi d'occuper ce micro ce soir. (rien ne doit l'empêcher d'ailleurs de vous dire un mot ce soir)

Le motif de cette commémoration est mémorable : 20 ans de service public européen. Ce fait contient un facteur émotionnel considérable. C'est d'avoir été le témoin, chacun à son niveau, de l'évolution du Secrétariat général et du développement du phénomène européen, car je n'ose plus employer ce mot aussi galvaudé qu'excessif de «unification européenne».

Le Secrétariat général a eu une origine modeste; il ne s'agissait d'abord que d'un simple secrétariat, d'une infrastructure technique numériquement très faible, suspectée par tous ceux qui croyaient y voir naître un rivale, mais hautement appréciée dans la suite dans des situations critiques. D'abord, au service du Conseil de la CECA, le secrétariat, grâce à sa valeur, grâce à certaines habiletés politico-diplomatiques, est devenu le Secrétariat général du Conseil des Communautés. Cette promotion a appelé une extension numérique rapide qui est allée de pair avec l'élargissement d'un régime linguistique intégral. C'est ainsi qu'on a pu dire que le Secrétariat général a changé de dimension en passant d'un état artisanal à un état industriel.

Mais la mutation a porté aussi sur le rôle, la fonction du Secrétariat général, encore que sur ce point toute évolution s'accompagne d'une certaine suspicion de la part de ceux qu'il est appelé à servir. La fonction d'infrastructure technique est évidemment bien acquise et incontestée. Par contre, sa fonction qualitative de conseiller est tenue dans des limites étroites. Le rôle accru dévolu à la présidence depuis le sommet de Paris (1974) avec dans son sillage des tâches plus étendues et plus diversifiées a certes entraîné une expansion parallèle du rôle du Secrétariat général. Celui-ci est devenu, à un degré variable suivant les présidences, un secrétariat de la présidence autant que l'assistant, le serviteur du Conseil comme tel. Organisateur, (restaurateur), mémoire, conseiller du Conseil, voilà ce que le Secrétariat général peut se prévaloir d'être aujourd'hui. Malgré cette évolution non négligeable, qualitativement, son rôle n'est pas allé de pair avec son importance numérique.

Les jours anniversaires invitant à prendre conscience du passé, vous n'aurez pas manqué de jeter un regard rétrospectif sur le développement du phénomène européen. A vrai dire, l'histoire de notre Communauté n'est qu'une longue suite de crises : crises institutionnelles, crise de la chaise-vide, crises de l'Euratome et de l'énergie, crises monétaires, crises anglaises, et j'en passe. Elles ont parfois débouché sur des accords qui souvent n'étaient que des arrangements hypocrites tournant les difficultés et esquivant les problèmes. Ce bilan n'est pas exaltant, et vos efforts auraient certainement mérité un meilleur résultat. En portant le regard au-delà de la tâche quotidienne, chacun de vous aurait tiré de son activité une légitime fierté et une motivation plus profonde si aujourd'hui l'Europe se présentait telle qu'on l'avait imaginée au départ. Mais l'optimisme qui doit être le nôtre fera en sorte que nous nous accommoderons de la réalité des choses et que chacun de nous continue et continuera à apporter sa contribution au cheminement de l'Europe des réalités.

Vingt ans de service public européen, c'est un fait, c'est le fait d'une présence, d'une appartenance dans et à

la fonction européenne. La remise des médailles est la commémoration et la célébration de ce fait. Cette médaille commémorative en soi, et cela en raison de l'automatisme de son octroi, ne dit rien sur la loyauté, la valeur et le mérite. J'ai dit, en soi, car quant à votre promotion qui a assisté à la naissance de ce secrétariat qui lui a communiqué son dynamisme, ses capacités, sa foi, cette médaille prend cette portée et cette signification que normalement on ne lui donnerait pas.

Et puis, vingt ans de service européen, ce sont les 2/3 presque de la vie active d'un homme et d'une femme, dévoués à une seule et même cause. D'avoir persévéré aussi longtemps est preuve d'attachement, est l'expression d'un grand dévouement et d'une réelle foi dans l'avenir de l'Europe. J'éprouve un réel plaisir de souligner tout cela devant vous aujourd'hui car la présente cérémonie se situe à un moment où plane sur cette maison un esprit de revendication qui ne permet pas de prêter à ses animateurs et promoteurs de bien grands sentiments. Ces revendications ont ceci de commun qu'elles tendent à assurer aux représentants du personnel une emprise toujours grandissante dans la gestion en vue de faire prévaloir une conception du travail orientée exclusivement sur les droits des agents. Dans la mesure où l'on recherche la plus grande justice possible, où l'on recherche des conditions de travail raisonnables et conformes au statut, l'homme de bonne foi que je suis ne trouve rien à redire. En voulant, par contre, par des avantages extrastatutaires créer des conditions de travail qui ne paraissent justifiées qu'à ceux qui n'ont ni responsabilité, ni sens de la responsabilité, cela paraît (excusez le langage paternaliste) «déraisonnable et indéfendable». Cela n'empêche pas, hélas, que les actions revendicatives aient une profonde résonance chez les jeunes.

Vous direz que mon propos ne vous concerne pas. Vous avez raison. Vous avez connu le démarrage de ce secrétariat, vous avez vécu l'activité par instant chaotique, souvent marathonnienne, toujours précipitée de cette maison. Vous avez accepté ce mode de vie en vous interrogeant sur vos devoirs avant de penser à vos droits. C'est grâce à cet état d'esprit qui était le vôtre tout au long de l'existence du Secrétariat général à Luxembourg, à la rue Belliard, à Val-Duchesse, au Ravenstein, que ce secrétariat a pu se donner la réputation de grande efficacité qui est la sienne et que j'ai la responsabilité de ne pas faire remettre en cause. Si je tiens ce propos, c'est d'abord évidemment pour vous remercier et vous féliciter de l'apport que vous avez donné à une grande œuvre (qui n'a pas continué sur son élan du départ). La médaille que je vais avoir le privilège et le plaisir de vous remettre en sera l'expression concrète.

Le but de ce propos est ensuite d'une portée plus générale. Vous représentez un état d'esprit, un état d'esprit de générations dont les motivations premières sont la collégialité, la responsabilité, les devoirs de la fonction, voire un certain idéal communautaire. Vous avez valeur d'exemple. Au milieu du relâchement général, restez fidèles à vous-mêmes. Si votre exemple ne portait plus, votre effort personnel continuerait à être un précieux support de cette maison qui en a bien besoin.